



# Rapport

Date de la séance du CE: 27 janvier 2021  
Direction: Direction de la sécurité  
N° d'affaire: 2020.SIDGS.516  
Classification:

## Subvention du Fonds du sport pour la construction d'une piscine couverte de 50 mètres, plus installations sportives de plein air, à Neufeld, Berne

### Sommaire

|       |                                                              |                                    |
|-------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1.    | Synthèse .....                                               | 1                                  |
| 2.    | Bases légales .....                                          | 2                                  |
| 3.    | Description du projet .....                                  | 2                                  |
| 3.1   | Situation initiale .....                                     | Fehler! Textmarke nicht definiert. |
| 3.2   | Description du projet .....                                  | 2                                  |
| 3.2.1 | Nouvelle piscine .....                                       | 3                                  |
| 3.2.2 | Réaménagement des installations sportives de plein air ..... | 4                                  |
| 3.2.3 | Ecologie et efficacité énergétique .....                     | 5                                  |
| 3.3   | Calendrier .....                                             | 5                                  |
| 4.    | Coûts, calcul de la subvention, financement .....            | 6                                  |
| 4.1   | Coûts et calcul de la subvention .....                       | 6                                  |
| 4.2   | Financement .....                                            | 7                                  |
| 5.    | Répercussions .....                                          | 7                                  |
| 5.1   | Economie, société et commune .....                           | 7                                  |
| 5.2   | Situation financière du Fonds du sport .....                 | 7                                  |
| 6.    | Proposition .....                                            | 7                                  |

### 1. Synthèse

Les piscines couvertes de la ville de Berne sont très fréquentées et souvent surpeuplées. Le besoin d'infrastructures de baignade supplémentaires est indéniable. La population de la ville de Berne a clairement approuvé le projet de construction d'une nouvelle piscine couverte de 50 mètres. Sa réalisation implique le réaménagement partiel et la remise en état des installations sportives de plein air existantes.

Le coût total du projet se chiffre à 76 752 000 francs. Les coûts imputables pour le Fonds du sport s'élèvent à 30 758 300 francs, ce qui donne lieu à une subvention de **3 649 000 francs**.

## 2. Bases légales

- Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJar ; RSB 935.52), articles 26, 32, alinéa 1, 35, alinéa 1, 36, alinéa 1, 44, alinéa 1, lettre a, 48, 49, alinéa 1 et 56 s.
- Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJar ; RSB 935.520), articles 31, 35 à 37, 69, alinéa 1, 70, alinéa 1, lettre d, 71, alinéa 1, lettre a, et 72 s.

## 3. Description du projet

### 3.1 Contexte

L'étude Sport Suisse 2020<sup>1</sup> montre que près de 40 pour cent de la population pratique régulièrement une activité physique dans l'eau, ce que confirme l'étude sur le sport dans le canton de Berne<sup>2</sup>. La natation occupe une place de choix parmi les sports les plus prisés. Plus de 40 pour cent de la population bernoise la pratique, et la tendance est à la hausse. Le phénomène est particulièrement marqué dans les villes. La population considère qu'en matière d'infrastructures sportives, ce sont les piscines couvertes qui présentent le potentiel d'amélioration le plus élevé.

La stratégie de l'eau<sup>3</sup>, approuvée par le Conseil de ville le 1<sup>er</sup> novembre 2018, définit les grandes lignes du développement des installations de baignade en ville de Berne pour les 15 prochaines années. Les trois piscines couvertes de la ville (Wyl, Weyermannshaus et Hirschengraben) sont très fréquentées et souvent surpeuplées. Pendant les entraînements des associations ou les cours de natation dispensés dans le cadre scolaire, le public n'y a pratiquement plus accès. De plus, elles ont besoin d'être rénovées partiellement ou intégralement. On estime que la capacité d'accueil doit être doublée pour couvrir les besoins. La construction d'une piscine couverte représente donc une priorité absolue.

L'initiative en faveur d'une piscine couverte supplémentaire (*Für ein zusätzliches Hallenbad in der Stadt Bern*) a montré qu'il existe un réel souhait parmi la population de disposer d'un plus grand nombre de structures de baignade. Bénéficiant du soutien du Conseil de ville et du Conseil municipal, l'initiative a été très nettement acceptée en novembre 2015, avec 74,7 pour cent des voix exprimées.

Plusieurs emplacements ont été étudiés pour accueillir la nouvelle construction. Le site de Neufeld, sur la partie arrière de la Länggasse, s'est révélé le plus indiqué. En outre, le projet s'intègre bien dans le plan urbain du complexe sportif de Neufeld. L'endroit abrite déjà plusieurs installations sportives, se prête à une densification et est très facilement accessible. Le projet de piscine couverte a nécessité une modification du plan de zones, qui a été acceptée à une large majorité par la population (87,2 %) le 17 novembre 2019. La Ville de Berne a également dû acquérir, en droit de superficie, une surface supplémentaire auprès de la commune bourgeoise. La durée du bail a été fixée à 45 ans et arrivera donc à échéance en 2065. Le 17 novembre 2019, 85,3 pour cent du corps électoral bernois s'est prononcé en faveur de l'acquisition du droit de superficie et d'un crédit de construction à hauteur de 75,5 millions de francs pour la construction de la piscine couverte.

### 3.2 Description du projet

Le projet prévoit, outre la construction d'une piscine couverte dotée de trois bassins (bassin olympique, bassin d'initiation à la natation et bassin polyvalent avec plongeurs), des infrastructures annexes nécessaires (vestiaires, locaux pour maîtres-nageurs, locaux techniques, etc.). La construction de la

<sup>1</sup> <https://www.baspo.admin.ch/de/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html>

<sup>2</sup> [https://www.sport.sites.be.ch/sport\\_sites/de/index/erwachsene/erwachsene/sport-im-kanton-bern-2020.html](https://www.sport.sites.be.ch/sport_sites/de/index/erwachsene/erwachsene/sport-im-kanton-bern-2020.html) (seulement en allemand)

<sup>3</sup> <https://www.sportamt-bern.ch/media/cubetech-files/sharingMGVmmTgwODlwOTkzMdQ1NDkwZWl4ZTMGVmmTgwODlwOTkzMdQ1NDkwZWl4ZT/Wasserstrategie-der-Stadt-Bern.pdf> (seulement en allemand)

piscine couverte implique le réaménagement partiel et la remise en état des installations sportives de plein air existantes.

### 3.2.1 Nouvelle piscine couverte

La nouvelle piscine couverte sera construite, en retrait, le long de la Neubrückestrasse et fera donc partie intégrante du complexe sportif de Neufeld, sur la partie arrière de la Länggasse. Le terrain actuel abrite l'ancienne boucle de rebroussement de la ligne de bus 11 et une partie des installations du club de tennis de Neufeld.

Il s'agira d'une construction basse ; sa hauteur sera donc inférieure à celle des immeubles avoisinants.

#### Etage Bassins

Tous les bassins de la nouvelle piscine couverte sont situés à cet étage. Le bassin le plus grand mesure 50 mètres et possède dix couloirs. Un système mobile de séparations permet de subdiviser l'espace dédié à la natation, ce qui permet une exploitation simultanée par le public, les associations de natation et les écoles. Le bassin est conçu de telle manière qu'on peut également y pratiquer du water-polo ou de la natation synchronisée, par exemple.

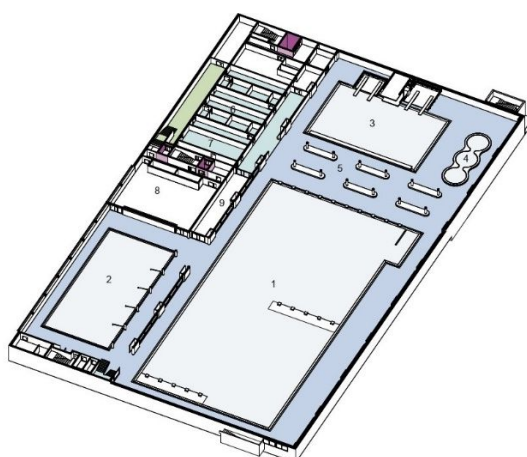
Du fait de sa profondeur, le bassin d'initiation à la natation peut aussi être utilisé, sur l'une de ses longueurs, pour la nage libre sur deux couloirs. Pour les plus jeunes, il est prévu d'aménager, à côté de ce bassin, des jeux d'eau avec une fontaine.

Le troisième bassin, doté d'installations pour sauter et plonger, est un bassin polyvalent. On peut aussi y faire de la plongée, de la natation synchronisée, de l'aquajogging ou y pratiquer des exercices de sauvetage. Le côté plongeurs se compose de deux plongeurs d'un mètre, de deux plongeurs de trois mètres et d'un grand plongeur avec des plateformes à une hauteur de un et cinq mètres. Des petits bassins d'eau chaude, à bulles et jets de massage, seront aménagés sur le côté du bassin polyvalent.

L'étage des bassins abrite également un vestiaire pour les personnes en situation de handicap, un local polyvalent (pour l'échauffement des athlètes ou des élèves des écoles, pour des cours de gymnastique ou théoriques, par exemple) et un local pour le personnel de surveillance.

#### Etage Bassins

- 1 Bassin olympique (50 m) avec système mobile de séparations
- 2 Bassin d'initiation à la natation
- 3 Bassin polyvalent avec plongeurs
- 4 Bassins à bulles
- 5 Bancs
- 6 Douches et WC
- 7 Vestiaires avec douches et WC pour personnes en situation de handicap
- 8 Local polyvalent
- 9 Local pour le personnel de surveillance

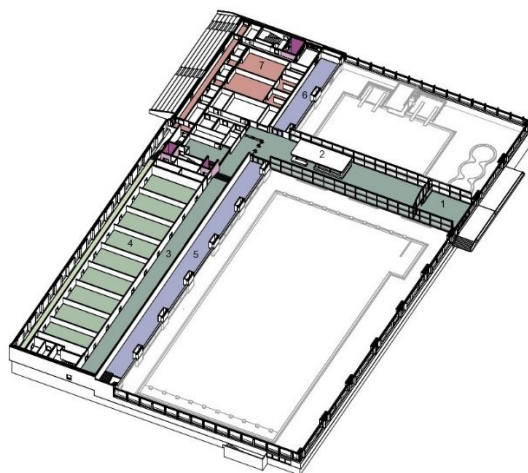


#### Etage Accueil

L'entrée principale de la piscine couverte se situe sur le côté de l'esplanade et de la Neubrückestrasse. La zone d'accueil abrite la caisse, un petit bistro et les vestiaires. On y trouve également des galeries pouvant accueillir des spectateurs ou servir de zones de repos ou d'échauffement.

#### Etage Accueil

1. Entrée avec zone tambour
2. Caisse/bistro
3. Couloir menant aux vestiaires avec sèche-cheveux
4. Vestiaires
5. Galerie surplombant le bassin olympique
6. Galerie surplombant le bassin d'initiation à la natation avec plongeoirs
7. Locaux du TC Neufeld



#### Etages inférieur/supérieur

Le sous-sol abrite des locaux de rangement et l'ensemble des installations techniques, l'étage supérieur des bureaux et des locaux pour le personnel.

### 3.2.2 Réaménagement des installations sportives de plein air

La réalisation de la piscine couverte de 50 mètres nécessite un réaménagement et la remise en état d'une partie des installations sportives de plein air se trouvant sur place. Les sociétés sportives concernées sont le club de tennis de Neufeld, le club de tennis en salle de Berne, le club de football Länggasse et l'Université de Berne (Institut des sciences du sport). Par ailleurs, le secteur des places debout du stade de Neufeld sera en partie démoli.

#### TC Neufeld

Le tennis club Neufeld est situé sur le terrain qu'occupera la piscine couverte. Le clubhouse sera démoli et transféré au rez-de-chaussée de la nouvelle construction. Les installations restantes seront déplacées et réaménagées. Deux nouveaux courts sont prévus pour la pratique du padel (une combinaison de tennis et de squash). Pendant la durée des travaux, les membres du tennis club Neufeld et de son sous-locataire, le club de tennis en salle de Berne, seront répartis entre les autres clubs de tennis de la ville ou des proches environs.

#### FC Länggasse

Le déplacement des courts de tennis a un impact sur le terrain de football voisin. L'actuel terrain en gazon naturel sera remplacé par un terrain en gazon synthétique, de plus petite dimension, équipé d'un éclairage. Ce terrain est essentiellement utilisé par le FC Länggasse, plus particulièrement par les équipes de juniors. Le clubhouse et les vestiaires, dont l'assainissement est impérativement nécessaire, seront détruits. Une solution pérenne pour les vestiaires mobiles utilisés en remplacement sera étudiée le moment venu dans la cadre d'un autre projet.

#### Université de Berne

Pour que la nouvelle piscine couverte s'intègre harmonieusement dans le complexe sportif de Neufeld, le terrain en gazon synthétique, deux terrains de beach-volley et le mur de grimpe des installations sportives de l'Université de Berne doivent être réaménagés. Cette partie des installations, conçue dans le cadre d'une extension dans les années 2013 à 2016, était déjà en chantier lorsque la décision a été prise de construire une piscine couverte à Neufeld. Des places de stationnement couvertes pour les vélos et les motos seront construites sous le terrain surélevé en gazon synthétique. Deux terrains provisoires seront aménagés pour la pratique du beach-volley.



Illustration 1 : Utilisation actuelle du complexe sportif Neufeld

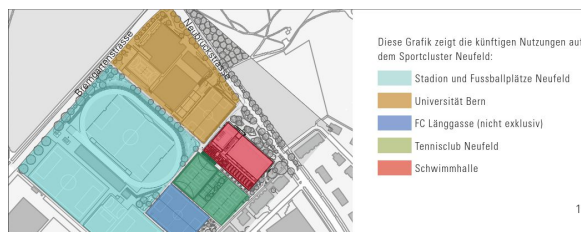


Illustration 2 : Utilisation future du complexe sportif Neufeld

15

### 3.2.3 Ecologie et efficacité énergétique

La nouvelle piscine couverte doit être exemplaire en termes d'écologie et d'efficacité énergétique. Une installation photovoltaïque d'une surface totale de 2400 mètres carrés, financée et exploitée par Energie Wasser Bern, est prévue sur le toit du bâtiment. Grâce à une architecture compacte, à une bonne isolation et à des façades comportant peu de verre, la piscine nécessitera relativement peu de chaleur thermique. Elle sera chauffée au moyen d'un système de chaleur à distance fournie par la centrale énergétique Fortshaus. Des systèmes de ventilation avec récupération de la chaleur seront également installés.

Les eaux usées des bassins et des douches servent à chauffer, au moyen d'une pompe à chaleur, le renouvellement de l'eau des bassins. Elles sont traitées pour éliminer leur charge en chlore et dirigées, avec l'eau de pluie, dans un bassin de rétention pour être ensuite utilisées pour le rinçage des toilettes, le nettoyage du bâtiment ou l'arrosage des terrains de sport.

La piscine couverte doit répondre à la norme MINERGIE-P sur le plan énergétique et architectural. Sa construction répondra toutefois à la norme supérieure MINERGIE-P-ECO, qui implique l'utilisation de matériaux écologiques à faible énergie grise. Les piscines couvertes ne peuvent cependant pas être certifiées ECO car les matériaux nécessaires, pour l'étanchéité des bassins par exemple, ne sont pas conformes aux critères ECO.

### 3.3 Calendrier

Le premier coup de pioche a été donné le 19 juin 2020, deux mois après le dépôt de la demande. La suite des travaux est prévue selon le calendrier ci-dessous :

|                    |                                                                                   |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Été 2020 :         | Démolition des courts de tennis et excavation du terrain pour la piscine couverte |
| Dès janvier 2021 : | Construction de la piscine couverte                                               |
| Été 2021 :         | Mise en place du terrain en gazon synthétique destiné au FC Länggasse             |
| Printemps 2023 :   | Construction des courts destinés au TC Neufeld                                    |
| Été 2023 :         | Fin des travaux et inauguration de la piscine couverte                            |

## 4. Coûts, calcul de la subvention, financement

### 4.1 Coûts et calcul de la subvention

| CFC | Désignation                          | Coût en CHF       | Imputable         |
|-----|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 0   | Terrain                              | 2 310 100         | -                 |
| 1   | Travaux préparatoires                | 3 368 700         | 336 900           |
| 2   | Bâtiment                             | 39 987 300        | 20 892 100        |
| 3   | Installations d'exploitation         | 7 555 200         | 5 645 400         |
| 4   | Environnement                        | 2 605 200         | -                 |
| 5   | Frais annexes de construction        | 2 966 300         | -                 |
| 6   | Provisions                           | 1 380 000         | -                 |
| 7   | Installations sportives de plein air | 6 909 100         | 3 883 900         |
| 8   | Réserves                             | 8 433 900         | -                 |
| 9   | Equipements                          | 1 236 200         | -                 |
|     | <b>Coût total (CFC 1 à 9)</b>        | <b>76 752 000</b> | <b>30 758 300</b> |

Le Fonds du sport participe au coût des parties des installations servant directement aux activités sportives. Il s'agit des CFC 2 (bâtiments), 3 (installations d'exploitation) et 7 (installations sportives de plein air). Les honoraires inclus dans chaque CFC sont pris en compte au prorata. La pratique sera adaptée conformément aux bases légales applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui signifie qu'une part supplémentaire (10 %) du CFC 1 (travaux préparatoires) sera prise en compte pour les installations sportives.

Pour le bâtiment proprement dit, les coûts de construction imputables sont déterminés par rapport à la superficie. La superficie imputable s'élève à 62 pour cent. L'aménagement, le bistro, la galerie spectateurs, les bassins à bulles, le bassin d'initiation à la natation ainsi que leurs environs directs, les espaces de bureaux et le local des maîtres-nageurs ne sont pas imputables. Les zones dédiées à l'exploitation technique ont été prises en compte au prorata des surfaces imputables. Le coût du terrain et de l'environnement, les frais annexes, les provisions, les réserves et les équipements ne sont pas imputables.

Les coûts relatifs aux installations d'exploitation concernent principalement la technique des piscines, à savoir le bassin de natation, le bassin avec plongeoirs, le bassin d'initiation à la natation, les bassins à bulles, la pataugeoire ainsi que les installations techniques communes. Ils peuvent être affectés précisément aux bassins concernés. La cuisine du bistro, les travaux de carrelage du bassin d'initiation à la natation et des bassins à bulles, de même que certaines parties des installations d'exploitation ne donnent pas droit à des subventions.

Les installations sportives de plein air de l'université sont exclusivement utilisées par celle-ci ; elles ne peuvent donc pas être cofinancées.

Les travaux concernant les installations sportives de plein air du TC Neufeld et du FC Länggasse peuvent bénéficier de subventions, excepté pour ce qui est du mur d'entraînement, du dispositif de retenue des balles, des travaux d'excavation et d'isolation du hangar (cours du TC Neufeld) ainsi que du dispositif de retenue des ballons, de la réfection des blocs de drainage en béton et des travaux de terrassement (terrain en gazon synthétique FC Länggasse).

Les coûts de construction imputables de 30 758 300 francs donnent droit à une subvention maximale du Fonds du sport de **3 649 000 francs**, montant arrondi. Le calcul de la subvention est basé sur le devis estimatif présenté le 17 avril 2020.

## **4.2 Financement**

Le 17 novembre 2019, le corps électoral de la ville de Berne a approuvé à une large majorité un crédit de construction de 75,5 millions de francs pour l'acquisition du droit de superficie auprès de la commune bourgeoise et une modification du plan de zones.

## **5. Répercussions**

### **5.1 Economie, société et commune**

Avec la mise en service de la nouvelle piscine couverte, la Ville de Berne devra supporter des coûts annuels d'exploitation et de droit de superficie d'environ 2,47 millions de francs nets par an, répartis comme suit :

Personnel : environ 1,8 million de francs, soit 18 à 19 postes à plein temps au titre de l'exploitation

Matériel : environ 300 000 francs

Droit de superficie : 370 000 francs

Les coûts sont en partie compensés par des recettes estimées à 1,7 million de francs générées par les entrées, la location des bassins et le produit des ventes du bistro.

Cette construction répond à un besoin de la population. Elle répond également à une véritable nécessité, celle de mettre un plus grand nombre d'infrastructures de baignade à la disposition des sociétés sportives et des entraînements que celles-ci organisent. La réalisation de ce projet permettra à la population bernoise de s'adonner plus intensivement un sport populaire bénéfique non seulement pour la santé, mais aussi en termes de qualité de vie. En outre, cette construction résolument écologique satisfait à l'exigence d'une utilisation durable de l'énergie et des ressources. Enfin, la piscine couverte contribuera à renforcer l'attractivité du chef-lieu du canton sur le plan économique.

### **5.2 Situation financière du Fonds du sport**

Au 11 décembre 2020, le Fonds du sport présentait un solde net de 14 343 228 francs. Les moyens sont donc suffisants pour financer le projet. Au moment de la décision, le solde net est de 10 694 228 francs.

## **6. Proposition**

Sur la base de ce qui précède, la Direction de la sécurité propose au Conseil-exécutif d'approuver le projet d'arrêté joint et de le soumettre au Grand Conseil pour approbation.